
Charte pour l'équité entre les femmes et les hommes



Préambule

La charte pour l'équité entre les femmes et les hommes a été rédigée par le Comité pour l'équité entre les femmes et les hommes (Gender Equity Committee). Elle fixe les principes et objectifs à atteindre au sein de l'Institut pour lutter contre les discriminations liées au genre et promouvoir l'équité, et propose les moyens pour y parvenir. Cette charte est le premier pilier d'une démarche luttant plus largement contre les autres sources de discrimination et d'iniquité, et œuvrant à l'inclusivité et à la diversité au sein de l'Institut du Cerveau.

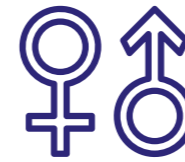
L'équité et la diversité sont non seulement des valeurs fortes de notre Institut mais ce sont aussi des moteurs de l'excellence scientifique. La défense de l'équité permet, à travers une évaluation juste et non-discriminatoire, de reconnaître la contribution de tous les membres de la communauté impliquée dans la recherche. La diversité participe à accroître la richesse des compétences et fertilise les talents, la créativité et l'innovation en sciences.



Pr. Alexis Brice
Directeur général

La charte pour l'équité entre les femmes et les hommes repose sur six grands principes et fixe sept grands objectifs.

Principes



PRINCIPE N° 1 L'Institut du Cerveau promeut l'équité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de son fonctionnement et de ses activités, ainsi que dans la société en général.



PRINCIPE N° 2 L'Institut du Cerveau affirme que la mixité, la diversité et l'équité entre les femmes et les hommes sont des facteurs d'enrichissement dans l'ensemble des activités humaines et singulièrement dans la recherche scientifique.



PRINCIPE N° 3 L'Institut du Cerveau s'engage à lutter contre les discriminations, les biais et les stéréotypes liés au genre au sein de l'Institut et dans la société.



PRINCIPE N° 4 L'Institut du Cerveau veille à offrir un cadre de travail respectueux des différences qui participe au bien-être et à l'accomplissement professionnel de tous, quel que soit son genre, son statut et sa fonction.

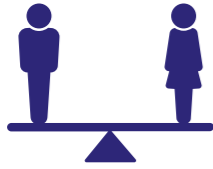


PRINCIPE N° 5 L'Institut du Cerveau se porte garant de la visibilité des femmes et de la juste reconnaissance de la contribution de chacun et chacune dans les résultats et les progrès de la recherche scientifique.



PRINCIPE N° 6 L'Institut du Cerveau encourage la recherche, qu'elle soit clinique, appliquée ou fondamentale, à appréhender les différences liées au genre, sans se limiter aux dimensions biologiques, dans une démarche scientifique rigoureuse et attentive à la manière de transmettre ses résultats au public non-spécialiste.

Objectifs



OBJECTIF N° 1 Au sein de l'Institut du Cerveau, les femmes et les hommes doivent être présents de manière équilibrée à tous les niveaux de la hiérarchie, quel que soit le domaine.



OBJECTIF N° 2 L'Institut du Cerveau se donne pour objectif de supprimer, à poste équivalent, les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.



OBJECTIF N° 3 Dans l'objectif de promouvoir la visibilité et la reconnaissance des femmes de l'Institut dans la recherche, l'Institut du Cerveau vise la parité femmes/hommes dans les promotions, subventions de recherche, récompenses au mérite ou prix honorifiques, et dans les actions de communication et de médiatisation de leurs activités.



OBJECTIF N° 4 L'Institut du Cerveau s'engage à promouvoir la visibilité des femmes dans les sciences et dans la société lors de manifestations internes ou externes, événements scientifiques ou grand public.



OBJECTIF N° 5 L'Institut du Cerveau instaurera des formations spécifiques aux enjeux d'équité femmes/hommes et aux moyens de lutte contre les discriminations femmes/hommes pour l'ensemble des personnels en poste de direction et à responsabilité d'encadrement, dans les équipes de recherche, les plateformes et les services supports.



OBJECTIF N° 6 L'Institut du Cerveau développera des actions de diffusion de la connaissance scientifique et de sensibilisation du grand public aux stéréotypes de genre, dans le but de contribuer à transformer la société.



OBJECTIF N° 7 L'Institut du Cerveau veillera et incitera à ce que soient systématiquement prises en compte la dimension sexe et/ou genre dans les travaux scientifiques, lors de demandes de financement et dans l'élaboration et la réalisation des protocoles de recherche.



Comité pour l'équité entre les femmes et les hommes (Gender Equity Committee) et mise en œuvre de la Charte

Au travers de cette charte, l'Institut du Cerveau engage l'ensemble de ses personnels et de ses instances. Cet engagement se traduit par la création d'un Comité pour l'équité entre les femmes et les hommes, par le soutien de ses actions, et par une communication constante et bidirectionnelle entre ce comité et les autres instances de l'Institut.

Ce Comité a pour rôle de suivre les enjeux liés à l'équité entre les femmes et les hommes à l'Institut du Cerveau. Il veille à ce que les principes énoncés dans la présente Charte soient respectés dans le fonctionnement général de l'Institut du Cerveau. Le Comité a un rôle consultatif sur les enjeux liés à l'équité entre les femmes et les hommes, auprès des organes décisionnaires de l'Institut.

Plan d'action

Dans le but de mettre en œuvre cette Charte, l'Institut se donne un Plan d'action pour l'équité entre les femmes et les hommes, sur une base quinquennale, correspondant aux vagues d'évaluation de l'Institut (par l'HCERES notamment).

Ce Plan d'action consiste en une série d'indicateurs et de jalons qui visent à instancier les principes et rendre compte de la réalisation des objectifs de la Charte. Il est élaboré conjointement par la Direction de l'Institut et le Comité équité, communiqué à l'ensemble du personnel et rendu public.

Le Comité agit pour faire prendre conscience des enjeux d'équité femmes/hommes et alerter sur les pratiques susceptibles d'entraîner de l'inéquité. Il participe ainsi au changement des mentalités, à l'Institut mais aussi au-delà, en particulier dans la recherche scientifique.

Le Comité veille à la réalisation de ce Plan. Il fait annuellement un état des lieux de son déploiement, communiqué à l'ensemble du personnel.



 **Institut
du Cerveau**
ICM

Hôpital Pitié-Salpêtrière — 47, bd de l'Hôpital — 75013 Paris

www.institutducerveau-icm.org

ASSISTANCE  HÔPITAUX
PUBLIQUE DE PARIS



 **Inserm**
La science pour la santé
From science to health

 **SORBONNE
UNIVERSITÉ**